



Mise en demeure de la part de promovacances

Par **agb_old**, le **10/09/2007** à **15:12**

je viens de recevoir par mail une mise en demeure de promovacances via caravel pour un impayé de 28 euro rnelles fait remonte au mois de fevrier 2006 pour une reservation (nous n avons rien signé tout c est passé par mail et au telephone) pour la martinique le probleme est que j ai resillier ce voyage au bout de 2 heures rnen faisant la resiliation on nous a prevenu qu il y aurait des frais d annulation il nous on dit que le prelevement se ferai automatiquement par leur soin rn nous n avons pas fait attention a savoir si le prelevement avait ete fait rn je n ai jamais reçu de mail de leur part apres cette annulationrn je suis prete a payé mais je ne voudrais pas ne faire avoirrn je voudrais savoir si une mise en demeure par mail est legal et de reclamé un impayé un et demi plutard aussi

Par **maitreiledefrance_old**, le **15/09/2007** à **17:04**

bonjourrrn le tarif est précisé dans les conditions générales de venternrn en principe c'est par LRAC mais cela changer pas le fond du problème càd la somme forfaitaire de résiliation